

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE À LA PASSERELLE A2 VERS A

Depuis 2016, les candidats au permis moto (y compris les plus de 24 ans) doivent obligatoirement passer le permis A2 avant d'effectuer, 2 ans plus tard, une formation complémentaire de 7 heures qui leur donnera le droit de conduire une moto de la catégorie A, avec ou sans side-car, d'une puissance supérieure à 35 kW.

La formation peut être suivie dans un délai de 3 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis A2. Depuis 2016, la puissance des motos n'est pas limitée si celles-ci sont équipées d'ABS. Dans le cas contraire, la puissance est limitée à 73,6 kW.

Vous pouvez choisir de passer tous les permis de la catégorie A sur véhicule à changement de vitesse manuelle ou automatique. Tout permis passé sur un véhicule automatique vous restreint à conduire uniquement un véhicule automatique (code 78). La seule manière de lever cette restriction est une régularisation.

Les objectifs de la formation :

- ▶ Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques et à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW
- ▶ Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite
- ▶ Travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite

Le déroulement de la formation :

Cette formation d'une durée de 7 heures se déroule en 3 temps :

- ▶ 2 heures de formation théorique :
 - Analyse des statistiques globales des accidents routiers et notamment les causes et spécificités liés à la conduite des motocyclettes.

- Présentation de l'impact des phénomènes de vitesse et des conduites à tenir en conséquence selon la trajectoire (freinage, accélération, maintien de l'allure, regard), la perception de l'environnement, l'équilibre, l'adhérence et la force centrifuge.
- Analyse des risques et des principaux cas d'accidents récurrents propres à la conduite de motocyclettes.
- Sensibilisation à l'obligation de porter des équipements de protection et aux conséquences du port d'un équipement inadapté ou insuffisant en cas d'accident et/ou de chute.
- Présentation de l'impact sur la conduite de la consommation de produits psychoactifs, de leurs effets physiologiques et psychologiques, des statistiques traduisant leur rôle dans les accidents routiers ainsi que des sanctions qui s'y rapportent.

► 2 heures de formation pratique hors circulation :

- Prise en main du véhicule
- Sensibilisation sur le positionnement du regard, de la tête et du corps
- Travail sur les méthodes d'inclinaison du véhicule
- Pratique du freinage

► 3 heures de formation pratique en circulation :

- Formation à la pratique d'une conduite privilégiant la sécurité du conducteur et des usagers de la route tout en respectant le code de la route
- Entrainement à l'analyse des situations réelles, à la prise de décision et à la perception de la route
- Bilan et clôture de la formation et le ressenti de l'élève.

Équipements obligatoires en formation :

- Casque homologué,
- Gants possédant le marquage NF ou CE,
- Bottes ou chaussures montantes,
- Pantalon ou combinaison,
- Blouson ou veste manches longues munis d'équipements rétro-réfléchissants.

Obtention du permis A :

Il n'y a pas d'examen à passer. À l'issue de la formation, une attestation de suivi est délivrée à l'élève et sera transmise, par l'auto-école, avec la demande de permis au service des permis de conduire qui établira un nouveau titre et vous sera envoyé à votre domicile.

La levée de cette restriction s'appliquera une fois le permis définitif reçu.

PROGRAMME FORMATION CONDUITE SUPERVISEE

PUBLIC CONCERNE

La formation en conduite accompagnée nécessite :

- que le candidat ait 18 ans minimum
- l'accord d'un accompagnateur
- l'accord de l'assureur du ou des véhicules

LES CONDITIONS D'ACCÈS

Il faut :

- avoir réussi le code de la route
- avoir suivi une formation pratique avec un enseignant de l'école de conduite (20 heures minimum)
- avoir bénéficié d'une évaluation favorable émanant de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière qui délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI)

L'accompagnateur

Il doit :

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- avoir l'accord de son assureur
- être désigné comme accompagnateur sur le contrat de formation signé avec l'école de conduite

Plusieurs accompagnateurs peuvent être désignés.

CATEGORIE DE VEHICULE

L'apprentissage en conduite supervisée aboutit au permis B et permet de conduire les véhicules

- dont le P.T.A.C. est ≤ à 3,5 t
- conçus et construits pour les transports de personnes de huit personnes au plus, le conducteur non compris
- attelés d'une remorque dont le P.T.A.C. est ≤ à 750 kg
- attelés d'une remorque si la somme du P.T.A.C. de celle-ci et le P.T.A.C. du véhicule tracteur est ≤ à 3,5 t

PROGRAMME DE FORMATION

Évaluation de départ

L'évaluation de départs'effectue avant la signature du contrat de formation. Elle a lieu en voiture et dure environ une heure.

Un test de la vue est effectué à cette occasion.

Une lecture des résultats est établie à l'issue.

Ils vont permettre de **fixer un volume prévisionnel en heure de formation** tant théorique que pratique. Ce dernier sera **validé par signature des partis**.

La formation théorique

Pour se préparer à l'épreuve théorique générale (E.T.G.), des cours de code sont dispensés sur les thèmes suivants :

L dispositions légales en matière de circulation routière

Cle conducteur

R la route

Ules autres usagers

D/A réglementation générale et divers / porter secours

Pprécautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule

Méléments mécaniques liés à la sécurité de la conduite

Séquipements de sécurité des véhicules

E règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement

LA FORMATION INITIALE

Elle se déroule au sein de l'école de conduite. Sa durée est de **20 heures** (minimum légal obligatoire). Le programme de formation est élaboré conformément au **Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne** (R.E.M.C.) suivant l'arrêté du 13 mai 201

| 1. MAÎTRISER le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul | 2. APPRÉHENDER la route et circuler dans des conditions normales | 3. CIRCULER dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers | 4. PRATIQUER une conduite autonome, sûre et économique |
|--|--|---|--|
| A. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer les vérifications intérieures et extérieures | A. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte | A. Évaluer et maintenir les distances de sécurité | A. Suivre un itinéraire de façon autonome |
| B. Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir | B. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction | B. Croiser, dépasser, être dépassé | B. Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie |
| C. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire | C. Adapter l'allure aux situations | C. Passer les virages et conduire en déclivité | C. Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer |
| D. Démarrer et s'arrêter | D. Tourner à droite et à gauche en agglomération | D. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie | D. Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir |
| E. Doser l'accélération et le freinage à diverses allure | E. Déetecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité | E. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide | E. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, limiteur, ABS, aides à la navigation |
| F. Utiliser la boîte de vitesses | F. Franchir les carrefours à sens giratoire et les rond-points | F. Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense | F. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence |
| G. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire | G. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau | G. Connaître les règles relatives à la circulation inter-file des motocyclistes. Savoir en tenir compte | G. Pratiquer l'écoconduite |
| H. Regarder autour de soi et avertir | | H. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites | |
| I. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité | | I. Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ... | |

A l'issue, **un rendez-vous préalable** d'une durée de 2 heures est fixée en présence du futur accompagnateur. L'enseignant de la conduite estime que l'élève est prêt à conduire de manière autonome avec son accompagnateur. Il apporte à cette occasion des conseils tant pour l'apprenant que pour l'accompagnateur sur la meilleure approche.

Une attestation de fin de formation sera alors remise, permettant de valider une extension de garantie auprès de l'assureur de l'accompagnateur. Cette extension de garantie n'entraîne pas de surprime.

Après échec à l'épreuve pratique du permis de conduire, le candidat a la possibilité d'accéder à la conduite supervisée, à condition d'avoir validé lors de l'examen des compétences minimales prédefinies.

Un rendez-vous préalable est pris, avec les mêmes conditions présentées ci-dessus.

La conduite supervisée

La conduite supervisée n'impose ni durée minimale, ni distance minimale à parcourir.

Il est question durant cette phase de rencontrer un maximum de situations qui permettront à l'apprenant de développer son expérience de la route et son assurance.

Nota : La conduite supervisée ne permet pas au conducteur lorsqu'il réussit au permis de conduire de bénéficier à l'instar de la conduite accompagnée d'une période probatoire de deux ans et d'une non mise en œuvre de la surprime jeune conducteur.

La conduite supervisée permet de compléter sa formation initiale effectuée en école de conduite par une phase de conduite dite «supervisée» grâce à un accompagnateur.

Ainsi, fort d'une expérience de la route, le candidat aborde de manière plus sereine l'épreuve pratique du permis de conduire.

Cet apprentissage peut être choisie dès l'inscription en école de conduite ou plus tard, en cas d'échec(s) à l'examen.

Le Vrai du Faux

- Pas de réduction de la période probatoire

Contrairement à l'apprentissage anticipé de la conduite, cette formule ne permet pas de réduire la durée de la période probatoire. Les nouveaux titulaires du permis de conduire disposent de 6 points sur leur permis et doivent attendre trois ans sans infraction avant d'en obtenir 12.

- Pas de tarif préférentiel sur son assurance «jeune conducteur»

Suite à une réponse favorable à l'épreuve du permis de conduire, le conducteur est soumis aux même tarifs que celui ayant suivi une formation traditionnelle B.

Examen Théorique Général

Il est géré par un opérateur privé.

L'école de conduite se charge éventuellement de la prise de rendez-vous. Cette démarche est accessible également à l'élève par le biais du site de l'organisateur.

L'épreuve se fait par le biais d'une tablette, de manière individuelle. Elle se présente sous forme de questions de type Q.C.M.

L'admission à l'examen se fait grâce à l'obtention de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

Examen pratique

Réalisée par un inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière, l'épreuve dure 32 minutes. Elle se déroule sur le véhicule de l'école de conduite.

Les thématiques évaluées sont les suivantes

- connaître et maîtriser son véhicule
- appréhender la route
- partager la route avec les autres usagers
- autonomie et conscience du risque

Il est ainsi question de valider les compétences des candidats au travers des situations de conduite rencontrées.

L'expert évalue l'autonomie et la conscience du risque du candidat au travers des compétences suivantes

- analyse des situations
- adaptation aux situations
- conduite autonome

Al'issue de l'examen, un certificat d'examen du permis de conduire (C.E.P.C.) est établi où retranscrit le résultat de l'évaluation du candidat

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE AUX CATÉGORIES « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dus à une consommation d'alcool, de drogue et de médicaments sur la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite;
- les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs;
- les gestes de premiers secours ;
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule ;
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- les effets dus à la consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite;
- l'influence de la fatigue sur la conduite;
- les risques liés aux conditions météorologiques aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables ;
- la pression sociale (publicité, travail ...);
- la pression des pairs.

La formation pratique

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE AUX CATÉGORIES « A1, A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Cette formation (entraînement au code) pourra être suivie dans les locaux de l'école de conduite avec un support média tel que DVD, Box ou avec un enseignant ou via Internet (option).

La formation théorique porte sur :

- la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route ;
- les effets dûs à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments durant la conduite ;
- l'influence de la fatigue sur la conduite ;
- les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée ;
- les usagers vulnérables
- les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs ;
- les gestes de premiers secours
- les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule
- le transport d'un chargement et de personnes ;
- la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- l'équipement du motard ;
- comment choisir sa moto ;
- les risques liés à la conduite des motocyclettes ;
- la pression sociale (publicité, travail ...) ;
- la pression des pairs.

La formation pratique

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- maîtriser le maniement du deux-roues motorisés ;
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales ;
- circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers ;
- pratiquer une conduite autonome, sûre et économique..

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE AU CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

La formation théorique – 2 h

La formation théorique porte sur la sensibilisation aux risques (2 h)

- Sensibilisation aux risques spécifiques cyclo
- Sensibilisation aux cas d'accidents cyclo
- La vitesse et ses conséquences

Les cours seront dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

La formation pratique – 6 h

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule hors circulation (2 h) et en circulation (4 h).

La formation pratique hors circulation

- Les équipements, leurs rôles
- Connaissance des principaux organes du cyclo
- Les contrôles indispensables à l'entretien
- La maîtrise technique du cyclo hors circulation

La formation pratique en circulation

- Démarrer le cyclomoteur
- Ralentir et immobiliser le cyclomoteur
- Rechercher des indices utiles
- Adapter l'allure
- Apprécier et maintenir les distances de sécurité
- Négocier un virage
- Choisir la position sur la chaussée
- Franchir les différents types d'intersection
- Changer de direction

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE AUX CATÉGORIES « B96 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Conduire un ensemble composé d'un véhicule tracteur relevant de la catégorie B du permis de conduire auquel est attelée une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur

à 750 kilogrammes, lorsque la somme des PTAC du véhicule tracteur et de la remorque est supérieure

à 3 500 kilogrammes sans excéder 4 250 kilogrammes.

La formation théorique – 4 h

Cette séquence alterne théorie et pratique et a pour objectif l'acquisition de savoirs et de savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge utile (CU).

Les plaques : plaques d'immatriculation, la plaque d'identification, la plaque de tare. Le freinage des remorques.

Les rétroviseurs additionnels : dispositions réglementaires. Les équipements obligatoires de la remorque :

- feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissant, clignotants ;
- équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres ;
- le triangle de pré-signalisation.

Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble :

Signalisation spécifique.

L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).

Le chargement : répartition - arrimage.

Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ :

Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment : niveau des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.

Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux du véhicule tracteur et de la remorque. Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque. Réalisation d'exercices d'attelage-dételage :

Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant le départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour le maintien de la sécurité). Réalisation d'exercices de maniabilité :

Réalisations de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.

Réalisations de marche arrière sinuuse entre des portes avec arrêt de précision.

La formation pratique – 3 h

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques qui y sont associés.

La séquence de circulation s'effectue avec un maximum de trois élèves dans le véhicule tracteur.

Chaque élève effectue cinquante minutes au minimum de conduite. Il bénéficie des explications et des conseils de l'enseignant.

L'accent est mis notamment sur :

- la maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance,

phénomène d'oscillation latérale ;

- les angles morts ;
- les changements de direction ;
- la prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) ;
- l'information et la communication avec les autres usagers ;
- l'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt ;
- les trajectoires (virages, voies étroites) ;
- la maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

A l'issue de cette phase de conduite, dix minutes sont consacrées au bilan de la prestation de chaque élève. Ce bilan comprend :

Le ressenti de sa prestation par l'élève.

Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.

Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant de la conduite, accompagné de conseils en lien avec la conduite de ce type d'ensemble.

PROGRAMME DE FORMATION PRÉPARATOIRE AUX CATÉGORIES « BE » DU PERMIS DE CONDUIRE

Définition

Conduire un ensemble articulé dont le véhicule tracteur ne dépasse pas 3,5 tonnes de PTAC tractant une remorque d'un PTAC supérieur à 750 kg et inférieur ou égal à 3 500 kg, lorsque la somme des PTAC de l'ensemble constitué est supérieure à 4 250 kg.

La formation

La conduite d'un ensemble de véhicules présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'autoévaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

THÉMATIQUES

Connaissances générales

- La pluie, la neige, le verglas, le brouillard, le vent, les distances d'arrêt
- La conduite en montagne ou zones accidentées
- L'hygiène et la conduite
- La fatigue
- Le chargement
- Le stationnement
- Le dépassement
- Le centre de gravité, la force centrifuge, le stabilisateur
- La vitesse, l'anticipation, les situations d'urgence
- Le freinage
- Le porte-à-faux, les angles morts
- L'assurance
- Le passage à niveau, les ponts, les tunnels, les ouvrages d'art, les plantations, l'itinéraire

Vérifications à effectuer

- Système de direction du véhicule tracteur
- Niveau du liquide de frein
- Suspension de la remorque
- Pneu du véhicule tracteur/ de la remorque
- Feux, dispositifs réfléchissants et indicateurs de changement de direction
- Rétroviseurs additionnels : état, fixation
- Lave glaces, essuie-glaces
- Portes, fenêtres et/ou venteaux (caravane), hayon.

Attelage/dételage

- Vérifications du système d'attelage : stabilisateur, plots et prise électrique, état et fixation de la ferrure, graissage de la boule
- Positionnement du véhicule tracteur ou de la remorque : verrouillage de la tête d'attelage, mise en place du filin et du câble électrique, remontée de la roue jockey, desserrage du frein.
- Frein, roue jockey, filin, câble électrique, ouverture tête d'attelage, séparation du véhicule tracteur et de la remorque (1 mètre minimum).

Chaque compétence et sous-compétence seront traitées en abordant les points suivants :

- le pourquoi ;
- le comment ;
- les risques ;
- les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève ;
- les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail... ;
- l'auto-évaluation.